

PENVENAN

ville-penvenan.com

LE MAG

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

#42

Hiver
2022

Dossier // **p.04**

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

CULTURE

p.03

ACTUALITÉS

p.07

ENTRE DEUX
BULLETINS

p.08

OÙ EN
SOMMES-NOUS ?

p.11

ÉDITO

En juillet 2020, je n'avais pas imaginé un seul instant que cette pandémie, qui nous touche tous aujourd'hui, allait m'empêcher encore cette année de m'adresser à vous de vive voix lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.

J'aurais souhaité vous communiquer de visu ma détermination, mon enthousiasme et mon engagement au quotidien au service de ma commune pour le bien de tous.

En 2022, plusieurs nouveaux projets verront le jour :

- **Un lotissement communal**, tant attendu depuis de nombreuses années, sera lancé et permettra d'accueillir des familles. Sa commercialisation est attendue pour 2023-2024.
- **Une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)** conformément à nos engagements va ouvrir ses portes et accueillir les premiers bambins dès le printemps prochain.

Les projets en attente ou inachevés lors du précédent mandat vont pouvoir, enfin, se concrétiser :

- La mise en œuvre avec un nouveau promoteur de la construction d'un immeuble sur le site de **l'ancien café du commerce** permettra l'ouverture de deux cellules commerciales dont une pour l'installation du notaire et la création de trois logements. Les travaux débiteront au second trimestre 2023.
- **L'ancienne école de Buguélys** ouvrira enfin ses portes et donnera une nouvelle vie à ce lieu.

L'année 2022 verra également la reprise du projet tant attendu du **réaménagement du cœur de bourg**, afin que nous puissions donner aux rues commerçantes un cadre embelli, fonctionnel, accueillant où chacun aura plaisir à se déplacer et faire ses achats.

Les activités commerciales et agricoles restent très attractives sur notre commune. Nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs, nos agriculteurs sont les moteurs de notre développement. Le soutien que nous pouvons leur apporter est essentiel. Les commerçants cessant leur activité trouvent des repreneurs, preuve du dynamisme économique.

Que cette année apporte à chacun et à chacune d'entre vous, à vos familles, santé et bonheur.

À toutes et à tous, bonne et heureuse année 2022.

Très cordialement,

Le Maire, Denise Prud'homme



CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur Intramuros.

Si vous ne recevez pas ce bulletin municipal dans votre boîte aux lettres, contactez la mairie au 02 96 92 67 59.



PENNAD-STUR

Biken ne'm bije soñjet, e miz Gouere 2020, ne vefen ket evit souetiñ bloavezh mat deoc'h a-c'henoù er bloaz-mañ c'hoazh da-geñver an abadenn gustum, abalamour d'ar bandemiezh omp skoet tout ganti en deiz a hirie.

C'hoant am befe bet da reiñ deoc'h da welet war-eeun pegen youlet hag entanet e vezan o reiñ bec'h bemdez e servij ma c'humun hag evit mad an holl.

E 2022 e vo kroget gant meur a chanter nevez :

- **Ul lodennaoueg kumunel**, hag a vezer o c'hortoz un toullad mat a vloavezhioù zo, a vo lañset ; enni e vo gallet lojañ familhoù. Dleout a rafemp gwerzhañ al lodennoù a-benn 2023-2024.
- **Un Ti ar Skoazellerezed-mamm (MAM)**, evel m'hon doa prometet, a vo digoret evit degemer ar vugale gentañ a-benn an nevez-amzer.

Al labourioù a oa bet lakaet a-gostez pe na oant ket bet achuet e-kerzh ar respetad diwezhañ, a vo kaset betek penn, a-benn ar fin :

- lañset e vo an traoù, asambles gant ur stal nevez, evit sevel ur batis bras lec'h ma oa **ostaleri ar c'hoñvers gwechall** ; evel-se e vo gallet digeriñ div stal eno, unan anezhe evit an noter, ha kempennet e vo tri lojeiz. Kroget e vo gant al labourioù en eil trimiadiad 2023.
- a-benn ar fin e vo **digoret skol gozh Buhelez** ha degaset e vo buhez el lec'h-se adarre.

E-kerzh 2022 ivez e vo adstaget ganti evit adkempenn **kreiz ar bourk**, ar pezh a zo un dra hirc'hortozet, abalamour d'ar ruioù lec'h m'emañ ar staliou kenwerzh da vezañ kaeroc'h, aesoc'h ha mat evit degemer an dud, ha pep hini ac'hanomp en do plijadur o tremen hag o prenañ traoù eno.

Sachet e vez ur bern tud etrezek Perwenan gant an oberoù a sell ouzh ar c'henwerzh hag al labour-douar. Hon c'hoñversanted, hon artizaned, hon embregerien eo a vez o tegas lañs d'hon c'humun. Pouezus-bras eo ar sikour a c'hallomp reiñ dezhe. Pa vez koñversanted o paouez gant o micher e kavont tud all da adkemer o stal, gant se eo splann ec'h a mat an traoù gant an ekonomiezh amañ.

Mechañs e vo ar bloaz-mañ ur bloavezh a yec'hed hag a levez evedoc'h hag evit ho familhoù.

Bloavezh mat deoc'h-tout e 2022

A galon ganeoc'h

An itron Maerez, Denise Prud'homme

FACILE À LIRE



© Médiathèque de Roubaix

Dans le cadre du **Contrat de territoire de lecture Itinérante** et afin de favoriser l'accès à la lecture et à l'art pour le plus grand nombre, la médiathèque de Penvénan, en partenariat avec **LTC** et la **Bibliothèque Départementale**, recevra la malle « *Facile à lire* ». Elle sera accompagnée d'une signalétique spécifique.

Qu'est-ce que le « *Facile à lire* » ?

Le « *Facile à lire* » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audiovisuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

SEMAINE DE LA LANGUE BRETONNE



À l'initiative du collectif organisateur de la semaine de la langue bretonne qui s'est déroulée du 16 au 24 octobre, la médiathèque de Penvénan a participé, en collaboration avec le Logelloù, à deux soirées sur la poésie bretonne et le cinéma.

Elle a également organisé **une journée autour des jeux traditionnels**. Le breton était la langue du jour, et les élèves bilingues de maternelle et de primaire ont enrichi leur vocabulaire à travers des ateliers tel que le « *Tric'horn* », « *Toul ar c'haz* » les « *kanetennoù* » et le « *c'hoari boulou* » (trois coins, trou du chat, billes, jeu de boules). La séance s'est achevée par un tir à la corde.

Après ce succès, la médiathèque proposera, aux beaux jours et en français, cette découverte des jeux traditionnels, pour l'ensemble des classes des deux écoles.

LES GROS GOURMANDS BRETONS



Le dimanche 12 décembre, la CAPTEP organisait une lecture « *apéritive* » au Centre Culturel Anatole Le Braz, « *Petites histoires de gros gourmands bretons* ».

Des textes collectés par Dominique Besançon dans le folklore breton et chez Anatole Le Braz furent lus avec chaleur et humour par Marie Potin et André Ferdinand. L'accordéon de Danny Bonny ponctuait les changements de plats sous forme d'intermèdes musicaux et de chansons - à boire et à manger - que l'assistance reprenait en chœur.

Humour et convivialité, dans une bonne odeur de soupe, ont conquis la cinquantaine de spectateurs présents, pour ce premier dimanche culturel et festif ; **d'autres suivront dans l'année.**

LA SEMAINE DU SON



Semaine du son en Trégor du 19 au 30 janvier

Dans le cadre de la Semaine nationale du son de l'UNESCO, à l'impulsion du Logelloù à Penvénan, une programmation est proposée par un ensemble de structures trégorroises sur le territoire.

PRIX LOUIS GUILLOUX



Dimitri Rouchon-Borie lauréat du prix Louis Guilloux 2021 est venu le 15 janvier à la médiathèque pour présenter son ouvrage, « *Le Démon de la Colline aux Loups* » son premier roman.

L'histoire : Un homme se retrouve en prison. Brutalisé dans sa mémoire et dans sa chair, il décide avant de mourir de nous livrer le récit de son destin.

Écrit dans un élan vertigineux, porté par une langue aussi fulgurante que bienveillante, « *Le Démon de la Colline aux Loups* » raconte un être, son enfance perdue, sa vie emplie de violence, de douleur et de rage, d'amour et de passion, de moments de lumière... C'est surtout un flot ininterrompu d'images et de sensations, un texte étourdissant, une révélation littéraire.

La médiathèque participera à nouveau au prix Louis Guilloux 2022. La sélection, dévoilée courant mars, sera disponible à la médiathèque aux personnes intéressées pour être membres du jury.



« *Démon de la Colline aux Loups* »

de Dimitri Rouchon-Borie, prix Louis Guilloux 2021

« *Rivage de la colère* »

de Caroline Laurent, prix Louis Guilloux 2020, remis à la soirée de décembre 2021.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde reposent sur 5 grands principes :

- Organiser la **sauvegarde des personnes (Alerte, Information, Évacuation, Hébergement)**
- Être le maillon local de l'organisation de la **Sécurité Civile**
- Être un **outil d'aide à la gestion** d'un événement de Sécurité Civile
- Il concerne l'ensemble **des élus et des services communaux**
- Sa démarche doit permettre de tendre vers une **culture communale de sécurité**

Le plan communal de sauvegarde est déclenché :

- **Par le Maire**, dès lors qu'il n'y a aucun doute sur la nature de l'événement, son importance et les risques encourus pour la population. **Si le Maire est indisponible**, le premier maire-adjoint devient **Directeur des Opérations de Secours** et ainsi de suite dans l'ordre des élus au tableau officiel ou selon la liste établie par Mme le Maire.
- **À la demande de l'autorité préfectorale**

L'alerte peut provenir de différentes sources : témoin, services de secours, préfecture, météo (alerte rouge), service d'annonce des crues, ...

Dès réception de l'alerte, l'information reçue est vérifiée et recoupée auprès d'autres sources (résidents proches, élus, personnel communal, services de secours, ...).

Le Maire évalue la gravité de la situation et ne déclenche le plan que face à un accident ou à une menace concernant une partie importante de la population et nécessitant la mobilisation de moyens communaux conséquents.

Les bouleversements climatiques sont de plus en plus présents. La vitesse à laquelle ces évolutions se font ne permet pas à l'environnement actuel de faire face et de s'adapter à ces désordres.



Ces dernières années, on a pu constater des phénomènes météorologiques inhabituels tant par leurs fréquences que par leurs saisonnalités. Fortes pluies, vents violents, brusque alternance chaleurs, froids, tempêtes hors saison deviennent une habitude. Cerise sur le gâteau, nous avons eu droit à une magnifique pandémie qui nous empoisonne la vie depuis presque deux ans. Pour pouvoir faire face à ces situations de crise, il faut anticiper les événements et prévoir l'adaptation au pire en espérant qu'il ne se réalisera jamais.

Tant que les alertes sont bénignes, la mairie, quel que soient l'heure et le jour, y fait face grâce à un service d'astreinte communale.

Pour les cas plus graves, la mise en place d'un « Plan Communal de Sauvegarde » est nécessaire. C'est l'étape précédant le déclenchement du plan ORSEC par la préfecture.

Le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. [...]

La mise en œuvre du plan communal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Direction des Opérations de Secours(DOS)

C'est le Maire qui est en charge de la sauvegarde des personnes sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement éventuel du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). La direction des opérations est alors assumée par le Préfet.

Responsable des Actions Communales (RAC)

Placé sous l'autorité du DOS, il assume les fonctions de coordination du dispositif communal de sauvegarde et d'assistance à la population.

Il est chargé de la supervision du plan « Alerte à la population » en mairie et sur le terrain.

Il effectue la synthèse des informations issues du terrain et en rend compte au DOS.

Il met en œuvre les décisions prises par le DOS et s'assure de leur exécution.

Avec le DOS, il assure l'interface avec le Commandement des Opérations de Secours (COS).



Secrétariat

Informé de l'alerte,

il organise l'installation du PCC (Poste de Commandement Communal).

Il s'assure de la présence de l'ensemble des membres du PCC.

Il assure l'accueil téléphonique et la logistique.

Responsable Logistique

Il met en alerte le personnel des services techniques, informe les gestionnaires de réseaux, s'assure de la mise en place effective des moyens prévus (lignes téléphoniques, informatique ...) et alerte et informe les lieux d'hébergement.

Il met à disposition le matériel technique (barrières, parpaings, pompes d'évacuation, signalisation, ...).

Il assure le ravitaillement des personnes hébergées, ainsi que l'approvisionnement des habitants si nécessaire.

En cas d'évacuation, **il organise** le transport et s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage, en liaison avec les services de la Gendarmerie Nationale.

Responsable des Relations Publiques

Il informe et alerte directement ou via les médias la population concernée.

Il synthétise les informations qui lui sont communiquées par le terrain, les services extérieurs et les médias et en informe le Maire.

Il est en charge de la rédaction des communiqués de presse qui seront validés par le Maire.

Il participe à l'information des administrés.

Responsable Économie

Il assure l'information des agriculteurs, pêcheurs, artisans et entreprises situés sur le territoire de la commune et concernés par la crise. Il recense les personnels présents sur le site, les activités économiques touchées et pour les élevages la nature, le nombre d'animaux et les contraintes d'exploitation.

Il transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Responsable des Actions Communales et gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements.



Les principaux risques recensés

- **Risques naturels**

Submersion marine, inondation liée à la pluviométrie ou aux crues, neige / verglas, tempête, canicule et chaleur extrême, grand froid, mouvement de terrain, séisme.

- **Risques technologiques**

Transport de matières dangereuses (TMD), incendie en centre bourg, panne d'alimentation en eau potable, panne de la station d'épuration, rupture de barrage ou de digue, chute de ligne électrique haute ou moyenne tension, transport de gaz haute pression, découverte d'engins de guerre, transport de personnes.

- **Risques sanitaires**

Pandémie, crise sanitaire, épizootie⁽¹⁾.

- **Autres risques**

Grands rassemblements, algues vertes.

⁽¹⁾ **Épizootie** : maladie frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble.

Deux types d'alerte

L'alerte préventive qui sera déclenchée dès qu'un avis de vigilance en cas de prévision d'un phénomène météorologique majeur et identifié sera communiqué par les services de la préfecture :

L'alerte d'urgence (en cas d'événement non anticipé et soudain) :

Une alerte par véhicule sonorisé sur le secteur soumis au risque, notamment en cas de submersion. La commune est sectorisée de manière logique, en fonction du nombre d'habitants et des risques. Les élus pourront être amenés à intervenir en « porte à porte » pour alerter les personnes fragiles qui se sont inscrites au préalable dans le registre des personnes à risques (sur les mêmes modalités que le plan canicule).

Par ailleurs, des partenariats sont d'ores et déjà engagés, en amont, avec des entreprises, commerces, professionnels de l'hôtellerie... afin d'assurer la mise en œuvre rapide de moyens de secours, d'accueil ou encore d'hébergement pour des personnes sinistrées.



EHPAD : LE CONSEIL DE VIE SOCIALE



Améliorer le service aux pensionnaires du lieu de vie « Les Korrigans » est une volonté des gestionnaires de la résidence tant au niveau de sa direction qu'au niveau du CCAS.

Pour cela il faut que soient mises en place des rencontres entre toutes les parties constituantes du centre : les résidents, les familles, le personnel, les gestionnaires et la direction.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) validé par la loi du 2 janvier 2002 permet ces rencontres et offre à la direction et aux gestionnaires de prendre connaissance des avis, bons ou mauvais, des familles et des résidents. Ceux-ci, leurs familles et le personnel contribuent ainsi à l'amélioration du lieu de vie. Tous les sujets peuvent être abordés : cadre de vie, animations, repas, etc...

Se réunissant 4 fois par an, cette organisme consultatif rend la vie dans le foyer plus agréable.

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)



Conscient d'un manque flagrant de services à la petite enfance et ne pouvant créer de crèche, du ressort de LTC, **la mairie aide à la mise en place d'une MAM.**

Pour cela, la mairie réaménage les locaux de l'ancienne salle de remise en forme afin qu'ils puissent accueillir les enfants en toute sécurité durant les horaires de travail de leurs parents.

Les travaux de réhabilitation ont démarré le premier octobre 2021 et s'achèveront aux alentours de la mi-avril 2022.

La mise en service de la MAM est fixée au 25 avril.

Ces travaux sont largement subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du plan rebond petite enfance ainsi que par LTC.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



Le XXI^e siècle a marqué l'entrée de la société dans l'ère du numérique où les technologies de l'information et de la communication sont devenues incontournables. **La maîtrise des outils numériques est devenue fondamentale et leur apprentissage, dès le plus jeune âge, indispensable.**

À ce titre, le gouvernement a proposé un plan de relance dédié à la transformation numérique de l'enseignement afin de généraliser son utilisation éducative. La municipalité de Penvénan a candidaté et obtenu un financement à hauteur de 70% pour l'achat d'ordinateurs, webcams et tablettes dont le montant total s'élève à 19 600 €. L'installation de ces matériels a été intégralement prise en charge par la commune.

Ces nouveaux équipements ont fait le ravissement des équipes pédagogiques des deux écoles de Penvénan.

On suivra avec attention les progrès réalisés par nos enfants dans les mois à venir.

ESPACE DE L'ANCIEN CAFÉ DU COMMERCE



Le jeudi 23 décembre 2021, à la mairie de Penvénan, Mme Denise PRUD'HOMM, maire de la commune et M. Maurice OFFRET, Président de la Société Publique Locale d'Aménagement « Lannion Trégor Aménagement » (SPLA) ont officialisé **le lancement de l'opération de requalification de l'îlot « Café du commerce » par la signature du contrat de concession d'aménagement.**

La SPLA, société de droit privé mais à actionnaire exclusivement public, va pouvoir agir en tant que promoteur de la conception, exécution et vente de l'immeuble. Constitué d'un rez-de-chaussée abritant un office notarial et un commerce et d'un étage de trois appartements F3, cette opération sera réalisée grâce à un emprunt contracté par la SPLA et garanti par la commune. La procédure de consultation, pour retenir le maître d'œuvre, aura lieu courant du mois de janvier pour une réception des travaux prévue avant la fin du premier semestre 2024.

La collectivité fournit le foncier et prend en charge la voirie qui deviendra communale à la fin des travaux.

ANNE LISE LE QUÉRÉ : UNE AMBASSADRICE DE PENVÉNAN AUX STATES



Anne Lise, du fait de ses excellents résultats en trail, a été choisie comme ambassadrice de l'Athlétique Club de Penvénan (ACP).

En 2021, elle monte sur plusieurs podiums nationaux :

- deuxième place au Grand Trail des Pyrénées (80 km, 5000 m de dénivelé),
- seconde également au Trail des templiers (106 km, 4700 m de dénivelé).

Ces très belles places lui permettront de participer aux 100 miles de la Western States (Californie, USA) en juin prochain.

Penvénan soutient de tout son cœur cette sportive accomplie qui représentera, aux États-Unis, l'ACP et Penvénan.

Et pourquoi pas une première place ?

C'est ce que nous lui souhaitons !



© <https://www.wser.org/>

NETTOYAGE DES PLAGES

À l'initiative d'Emmanuelle Tranchant et d'Hervé Nivet, une demi-journée de ramassage des déchets sur l'éstran a été organisée le 16 octobre. Les bénévoles se sont séparés en plusieurs groupes afin de nettoyer les plages de la côte et des îles.

Un grand merci à eux.



11 NOVEMBRE

Les penvénannais vinrent nombreux pour fêter la commémoration de la fin de la guerre 14-18. Après les dépôts de gerbes et à l'issue de la cérémonie, la médaille de la Défense Nationale, échelon bronze avec agrafe « Défense et essais nucléaires », a été décernée à Albert Sauvanet, Michel Nicolas et Marcel Le Merrer, en reconnaissance des services rendus à la Nation.

SYMBIOMER

La direction de la société Symbiomer a invité les élus de Penvénan dans leurs locaux. Après un exposé sur leurs activités et politiques industrielles, la visite a permis de comprendre, à travers les installations, comment étaient récupérés les différents éléments de la dessiccation des algues afin de les recycler ou de les valoriser.



REPAS DES ANCIENS ET COLIS GOURMAND

Suite à la situation sanitaire et ne voulant pas prendre le risque de créer un foyer épidémiologique qui aurait mis en danger nos anciens, Mme le maire, présidente du CCAS, a annulé le repas des anciens du 12 décembre 2021. Les personnes qui s'étaient inscrites ont bénéficié d'un repas à emporter.

Le CCAS a aussi proposé un colis gourmand aux personnes de 85 ans et plus, résidant dans la commune et n'ayant pas bénéficié du repas à emporter. Pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer, les membres du conseil municipal et du CCAS ont assuré les livraisons à domicile.



ENSEMBLE VOCAL DE TRÉGUIER

Le dimanche 14 novembre, à la salle des fêtes, l'ensemble vocal de Tréguier a donné un concert choral. Réarrangés par Françoise Le Bolloc'h, cheffe de chœur, les airs couvraient 100 ans de chansons françaises. Le concert fut un succès.

CONCERT DE NOËL DE LA CHORALE DE L'EHPAD

Initialement prévu dans l'église de Penvénan, le concert de Noël de la chorale de l'EHPAD a dû se tenir dans ses propres locaux en raison d'une température trop basse. Résidents et familles, réunis pour cette occasion, se sont vu servir la traditionnelle bûche de Noël à l'issue du concert.



ORANGER LE MONDE

Du 25 novembre, journée internationale de l'UNESCO pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, jusqu'au 10 décembre, journée des droits de l'homme, la campagne « 16 jours d'activisme » contre les violences faites aux femmes a donné l'occasion de dynamiser les actions visant à mettre fin à ces brutalités partout dans le monde.

L'orange est utilisé comme la couleur de cette campagne.

Penvénan a accroché une bande-roule « Non aux violences faites aux femmes » sur le fronton de la mairie pour marquer sa solidarité avec ces actions. Cette sensibilisation a été relayée sur le territoire par le CIAS et le club Soroptimist de Lannion.

ENSEMBLE POUR PENVÉNAN

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2022.

Qu'elle vous apporte santé joie et bonheur.

L'année 2021, en dépit du contexte sanitaire et dans le respect des gestes barrières, aura été l'année de belles initiatives et nous tenons à les souligner !

Au Port Blanc, dans un quartier endormi après la perte de nos deux crêperies et du restaurant Les Dunes, **l'amer A boire** et **la ferme végétale de Boiséon** ont su se diversifier en proposant lieux de rencontres pour se retrouver autour d'un verre, d'une crêpe ou lors du marché à la ferme

Et n'oublions pas la **Penvénan Color** qui a repris cet été et a connu un grand succès.

A Buguéles, **l'île de Maurice**, lieu de vie convivial et culturel avec ses concerts, expositions, le développement du **potager de Buguéles** grâce à un partenariat avec un rôtisseur, pour proposer des plats gourmands sur place ou à emporter ont animé la vie locale et touristique.

Au bourg, le vide grenier du **Motoclub Les Cormoricains**, les deux lotos des **employés municipaux**, la journée du Père Noël organisée par **l'association des commerçants** ainsi que les soirées musicales au **Baratin** ont ranimé notre cœur de bourg.

Des animations bienvenues !

Malgré cette période difficile, tous ces acteurs locaux ont choisi d'investir dans la commune pour renforcer le commerce de proximité et **dynamiser la vie sociale** tout au long de l'année.

En 2022 pour continuer dans le développement économique et social de notre commune, nous serons attentifs à la finalisation de **la voie verte** projet phare de l'équipe actuelle, afin que la liaison entre Buguéles et le bourg soit effective (cf. bulletin n°39) mais aussi à la mise en service de **l'ancienne école de Buguéles**, destinée à être à la fois un gîte d'étape pour les randonneurs empruntant le GR34 ainsi qu'une salle de réception grâce à sa cuisine et également une salle de rencontre pour les associations Penvénanaises.

Elle n'attend plus que le feu vert de la mairie et son public pour se réveiller et permettre aux commerces proches existants de proposer leurs offres complémentaires.

Toutes ces réalisations vont permettre de répondre aux besoins locaux et à une demande croissante d'hébergement de vacanciers et randonneurs.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Nous serons toujours présents pour participer et vous impliquer dans les projets.

**Philippe Tourneur, Anne Tranvouez,
Mallory Dumas, Julie Delaunoy**



N'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail :
ensemblepourpenvenan@gmail.com
et nous suivre sur Facebook groupe « Ensemble pour Penvénan »

MAINTENANT

Une douceur inhabituelle en ce tout début d'année, les maximales explosent. L'occasion d'en profiter largement par de belles promenades et des baignades ensoleillées. L'occasion, et ce n'est pas contradictoire, de se poser de vraies questions sur l'influence de nos modes de vie. La défaite serait de considérer que nous n'y pouvons rien, la victoire ? Celle d'apprendre ensemble à s'y mettre tous : voici un vœu pour Penvénan !

Denis Baulier

UNE ÉQUIPE POUR TOUTES ET TOUS

Un peu tardivement, en raison du calendrier de parution de ce bulletin nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022 avec bien sûr une attention particulière pour votre santé et celle de vos proches.

Surprise au conseil de septembre : remaniement au niveau des postes d'adjoints suite à 2 nouvelles démissions. F. Ple-gades, adjoint au port et qui avait pris en charge la commission communication créée en juillet devient conseiller délégué à la culture-communication. À sa place E. Tranchant devient adjointe aux affaires nautiques-environnement-mobilité. J. Mevel cède son poste d'adjointe à X. Pougard à l'éducation-sport-jeunesse. Dans cette manœuvre l'adjoint à la culture a disparu.

Plusieurs projets comme la réfection de certaines voies et la remise en état des lampadaires sont en cours. Malheureusement vous devrez prendre votre mal en patience : la faute aux délais de l'administration territoriale nous dit-on ! L'espoir d'un nouveau centre bourg s'éloigne chaque jour. Décidément beaucoup de choses stagnent.

L'Analyse des Besoins Sociaux sur laquelle Graziella travaille avec le CCAS permettra peut-être de prendre conscience des besoins de la commune et donner une impulsion.

Parmi les animaux errants cités dans le N°41 poules, vaches, chevaux ... nous avons obtenu que les chiens passent au chenil avant d'aller à la fourrière permettant ainsi une économie substantielle aux propriétaires. On attend toujours le lecteur de puces pour identification ainsi que des distributeurs de sacs à crottes.

Par ailleurs Graziella élue conseillère départementale, assurera une permanence régulière.

**Graziella Segoni,
Pascale Allain**

ANCIENNE ÉCOLE DE BUGUÉLÈS



Historique

Lancée en 2014 et financée par deux emprunts sur 30 ans de 300 000 et 270 000 euros, la rénovation de l'ancienne école de Buguélys est enfin terminée. Elle aura coûté 1 122 000 € qui grâce aux aides diverses et au procès en malversations se trouve réduit à 607 000 € pour la commune.

Prévu au départ pour être un rando gîte couplé à une salle pour les fêtes et une salle pour les associations, la mairie avec sa commission tourisme, réunie en octobre novembre et décembre, se sont interrogées sur l'exploitation du site et sur les coûts liés à sa mise en oeuvre.

Combien coûte ce site ?

Pour 2022, les remboursements des emprunts s'élèveront à 13 356,26 € pour la partie salles et 12 020,63 € pour la partie rando gîte soit 25 376,89 €.

Le coût de fonctionnement 2021 (électricité, eau, chauffage et assurances) du rando gîte s'élevait à 668 € et des salles à 377 € et 695 € soit un total de 1740 €.

Comment est organisée l'ancienne école suite aux travaux ?

L'ancienne école est divisée en 3 parties distinctes :

• Première partie :

Elle est constituée de 3 salles : une salle de stockage de 17 m², un office équipé (lave vaisselle, four, plaques de cuisson électriques, congélateurs, réfrigérateurs, éviers, plans de travail) de 36 m², et une salle prévue pour des fêtes, séparée de l'extérieur par une coursive vitrée permettant d'améliorer l'isolation phonique, de 97m². Elle dispose de deux sanitaires PMR communs avec la seconde partie.

• Deuxième partie :

Au centre du bâtiment, une salle équipée d'armoires et éviers de 55 m².

• Troisième Partie :

C'est la zone gîte, répartie sur deux

étages, prévue pour accueillir 15 couchages.

Au rez-de-chaussée se trouvent la salle commune, 49 m², comprenant une cuisine équipée et une partie détente, une chambre PMR pour deux personnes avec salle de bain et toilettes, et un sanitaire.

L'étage accueille deux chambres de trois couchages chacune, avec salle de bain et toilettes privatives, deux chambres de deux couchages et une chambre de trois couchages. Il comprend également deux WC, deux douches et lavabos. Une buanderie, un bureau et une pièce pour rangement complètent les équipements.

La totalité du site est chauffée via une chaudière à granulés.

Comment utiliser ce site ?

Avant de lancer les investissements pour meubler les différentes parties, les élus, à l'unanimité, ont décidé de définir la destination finale du bâtiment.

L'objectif est que le site apporte un réel plus à la commune, qu'il soit rentable ou à minima à l'équilibre et qu'il soit accessible au plus grand nombre.

À ce jour plusieurs idées sont sur la table :

- Première partie du bâtiment exploitée en salle pour des fêtes, deuxième partie en salle pour les associations, et troisième partie en Rando Gîte.
- Première partie exploitée en salle pour des fêtes, deuxième partie en salle pour les associations ou en salle de détente pour le gîte, et troisième partie étant

exploitée en gîte autonome loué à la semaine ou au week-end.

- Première partie exploitée en salle pour des fêtes, deuxième et troisième accueillant à l'année une association labellisée CPIE (Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement).
- Première partie accueillant une activité de restauration, deuxième pouvant servir de salle d'exposition ou pour des associations, et troisième en gîte.
- Enfin une autre solution évoquée serait la vente du site dans sa totalité.

Quels sont les modes d'exploitation possibles ?

Il y a deux types d'exploitation possibles :

- En gestion publique en régie
- En gestion privée via un marché de prestation de service ou via une Délégation de Service Public (D.S.P.).

Les avis émis par le groupe de travail :

La commission tourisme a choisi de poursuivre la recherche d'un porteur de projet pour la création d'une activité de restauration et dans l'idéal d'hébergement.

Entre-temps les deux salles seront ouvertes avec gestion en régie. Des tables et des chaises seront achetées afin d'équiper celles-ci. Ce mobilier pourra être réaffecté à la salle des fêtes en cas de changement d'utilisation de ces salles.

La partie gîte ne sera pas ouverte pour le moment.

Le site doit s'ouvrir au public dans le courant de cette année .



DATES À RETENIR

Sous réserve de modifications par les organisateurs

JANVIER

Samedi 15

- Rencontre avec l'auteur
Dimitri Rouchon-Borie
Médiathèque

Judi 20

- Soirée Courtoujours
Le Logelloù

Vendredi 21

- Tumik
performance images et sons
Le Logelloù

Samedi 29

- Conférence autour
de l'audionaturalisme
de Marc Namblard
Le Logelloù

FÉVRIER

Du 17 au 23

- Expo aquarelles
CAPTEP
Salle d'expo A. Le Braz

AVRIL

Dimanche 10 et 24

- Élection présidentielle
Salle des fêtes

Du 24 au 30

- Expo de l'espace des sciences
CAPTEP
Salle expo A. Le Braz

Directrice de la publication // Denise Prud'homme

Responsable rédaction // François Plégades

Rédaction // Services municipaux, CAPTEP

Crédits photos // Jean Ducoet, Le Logelloù,
fonds municipal

Réalisation graphique // Le Studio // Lannion
// www.lestudio.bzh

Impression // Publitrégor // Lannion // Imprimé
sur papier PEFC

ÉLECTIONS

Cette année 2022 est une année électorale. Nous devons nous prononcer par les urnes sur le choix du prochain Président de la République les **dimanches 10 et 24 avril** et élire la nouvelle assemblée nationale les **dimanches 12 et 19 juin**.

La mise en place de ces élections est lourde pour la commune et mobilise de nombreux agents.

Afin de faciliter les élections et de diminuer leurs coûts, la mairie a décidé :

- de mettre en place les bureaux de vote en **un seul lieu, la salle des fêtes**.
- de réduire les bureaux au nombre de trois (Port-Blanc avec une partie de Penvenan, Buguelès avec une partie de Penvenan et Penvenan).

Cette nouvelle mise en place permet de réduire significativement le nombre de personnel communal d'astreinte et ainsi de faire des économies.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mars

SÉCURITÉ

En hiver, la nuit vient vite et les conditions de circulation sont souvent mauvaises. La buée, la pluie, le givre et autres limiteurs du champ visuel diminuent la vision des automobilistes.

Si vous vous déplacez à pied, à vélo, en trottinette ou rollers pensez à vous rendre le plus visible possible.

La sécurité routière donne ces conseils aux piétons :

- Marchez sur les trottoirs et sur les accotements s'ils sont praticables.
- Si vous devez marcher sur une chaussée qui ne dispose pas de trottoirs, **déplacez-vous du côté gauche**, de manière à voir les voitures qui arrivent en face de vous.
- Hors agglomération, il est fortement conseillé de porter un gilet rétro réfléchissant afin de vous rendre visible aux conducteurs de véhicules motorisés.
- Si vous utilisez des rollers ou une trottinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.
- Pensez à porter des vêtements clairs et/ou à avoir des équipements rétro réfléchissants pour être vu des autres usagers de la route à 150 mètres (bandes réfléchissantes, brassards, gilets...)

Et pour les engins roulant :

- Vérifiez l'équipement de votre vélo ou de votre trottinette : la présence de catadioptres en bon état et de feux avant et arrière allumés
- Pensez à vous munir d'un gilet rétro réfléchissant

MARIAGES

- Agossou Agossou
et Guellaën Nelly, le 04/12/2021

DÉCÈS

- Anne TREMEL GAUDU,
le 11/08/2021
- André LE CORRE,
le 23/09/2021
- Anne TETAERT BUISSON,
le 02/10/2021
- Louise LE DAMANY L'AUBIN,
le 05/10/2021
- Anne LE PRUD'HOMME LE PAPE,
le 05/10/2021
- Marie JACOB LE PAPE,
le 10/10/2021
- Suzanne LUX PIARD,
le 15/10/2021
- Louise FEGEANT LE LANN,
le 15/10/2021
- Jacqueline SIRUGUE-LAMON BERNIER,
le 16/10/2021
- Huguette GISELOU BONTEMPS,
le 05/11/2021
- Nicole TALOTTE GOUREAU,
le 07/11/2021
- Gilles RABBE,
le 25/11/2021
- Yvette LANCIEN MALLET,
le 26/11/2021
- Marie-Thérèse LEDAN GUYOMARD,
le 30/11/2021
- Nathalie CHAPUS CONCHOU,
le 06/12/2021
- Jean-Pierre LAMBOLEZ,
le 08/12/2021
- Jean, Michel LE BELLEC,
le 13/12/2021
- Liliane CUREAUX,
le 26/12/2021
- Jean-Paul BOUDER,
le 30/12/2021

HOMMAGE

La Mairie de Penvenan et tous ses agents ont eu la tristesse d'appréhender le décès de **Jean-Michel Le Bellec**, agent territorial de la commune.

Ils présentent leurs sincères condoléances à la famille.